



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-05

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 13 janvier 2026, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

« Règlement n°2025-05 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 26 janvier 2026.

A handwritten signature in blue ink, reading "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière